



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



LE SECRETAIRE GENERAL

Paris, le 17 DEC. 2013
N° 001909 /DEF/SGA

Mon général,

Par lettre du 18 novembre 2013, vous m'avez adressé un exemplaire de l'étude réalisée par le comité d'entente des grands invalides de guerre, qui comporte 30 propositions pour faire évoluer l'accompagnement des bénéficiaires de pensions militaires d'invalidité.

Je vous remercie de cet envoi et vous informe que mes services ont d'ores et déjà intégré un grand nombre de ces propositions aux travaux conduits dans le cadre du plan d'action détaillé réformant la gestion des prestations en faveur du monde combattant, des victimes de guerre, des rapatriés et des harkis.

Ce plan d'action, développé dans le cadre de la politique interministérielle de modernisation de l'action publique (MAP) et approuvé par la décision n°11 du relevé de décisions du comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 17 juillet 2013, comporte un volet spécifique au traitement des prestations dues aux anciens combattants.

Parmi les autres propositions non directement liées au traitement administratif des pensions militaires d'invalidités, celles qui relèvent du périmètre de compétence du ministère de la défense seront étudiées, parallèlement aux travaux conduits dans le cadre de la MAP, en liaison avec les armées et le service de santé des armées.

J'ai demandé au commissaire en chef de 2^{ème} classe Gaël DETTWILER, chargé de mission pour les affaires liées aux blessés et aux familles endeuillées, de suivre et d'apporter son appui aux différents travaux d'amélioration des conditions de mise en œuvre du droit à réparation. Il pourra, si vous le souhaitez, vous rencontrer au cours du premier trimestre 2014 et présenter à cette occasion l'état d'avancement des travaux engagés.

Avec mes très sincères remerciements pour vos propositions et mes sentiments les meilleurs

Jean-Paul BODIN

Monsieur le général d'armée (2S) Bertrand de LAPRESLE
Représentant le comité d'entente des grands invalides de guerre
20 rue d'Aguesseau
75008 PARIS

Copies :

Monsieur le Chef d'état-major des armées.

Monsieur le Directeur du cabinet du ministre délégué chargé des anciens combattants.

Monsieur le Directeur, adjoint au secrétaire général pour l'administration.

Monsieur le Directeur des ressources humaines du ministère de la défense.

Madame la Directrice des affaires juridiques.

Madame la Directrice générale de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre.